

INSCRIPTION ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2021 / 2022



En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie du COVID-19, les dossiers d'inscriptions sont récupérés sur le site internet de la ville et envoyés par mail à l'adresse : regieprincipale@villedugosier.fr

CE FORMULAIRE VOUS PERMET D'INSCRIRE VOS ENFANTS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :

- Restauration scolaire dans toutes les écoles : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Garderie dans toutes les écoles : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h00 et de 16h00 à 18h00.
- Accueils de loisirs dans certaines écoles le Mercredi et pendant les petites vacances scolaires et les grandes vacances.

PIÈCES À FOURNIR

- Ce formulaire dûment rempli
- La fiche sanitaire dûment remplie
- 2 photos d'identité récentes de l'enfant (1 pour la carte et 1 pour la fiche sanitaire)
- Certificat administratif
- Taxe d'Habitation 2020
- Avis d'imposition ou non imposition 2020 sur les revenus 2019
- RIB
- Assurance Responsabilité Civile
- Pièce d'identité
- Justificatifs de revenus (au choix) : 2 dernières fiches de paie du / des parents, attestation de prestations familiales (moins de 3 mois), ou avis de virement du Pôle Emploi (si vous êtes au chômage)

REPRÉSENTANT 1

- NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT 1 :
- PROFESSION :
- ADRESSE (PRÉCISE) :
-
- TÉLÉPHONE (*obligatoire*) : MAIL :

REPRÉSENTANT 2

- NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT 2 :
- PROFESSION :
- ADRESSE (PRÉCISE) :
-
- TÉLÉPHONE (*obligatoire*) : MAIL :

INSCRIPTION ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2021 / 2022



• **Situation familiale :**

- En cas de séparation, fournir les documents relatifs au domicile légal de l'enfant -

• **Numéro d'allocataire CAF :**

• **Montant des ressources mensuelles du foyer :**

Salaires :

Prestations familiales :

• **Nombre d'enfants à charge :**

Nom et prénoms	Date de naissance	École	Classe	Restauration*	Garderie*	ALSH* mercredi	ALSH* petites vacances et juillet

* *Cochez les activités souhaitées.*

RAPPEL

Tout dossier incomplet ne permettra pas la prise en compte des inscriptions aux activités périscolaires.

Merci de faire connaître au service tout changement de coordonnées téléphoniques, d'adresse ou de situation

LES PAIEMENTS SONT EFFECTUÉS DU 5 AU 25 DE CHAQUE MOIS.